

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/41

**Objet** : 41 - Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation dans le cadre des festivités du 14 juillet 2025

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un concert / bal dans le cadre des festivités du 14 juillet.

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec SAS EVENEMENT PRODUCTION – 17, rue de la Fontaine – 14320 Feuguerolles-Bully – pour un montant de 3100 € TTC, dans le cadre du concert qui aura lieu le vendredi 14 juillet 2025.

Fait à Vire Normandie, le 10 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250317-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 17/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

